



Note de lecture
Nov. 2009

Notes préalables au Bilan de Santé

Le Paiement unique

DG agriculture, mai 2008

Grande Prospective

Bien que publié dans la phase préalable au bilan de santé, ce document qui porte sur les DPU conserve une actualité. Il présente un état des lieux chiffré du système actuel (qui reste valable, car peu retouché finalement par le bilan de santé) et propose différentes voies d'évolution.

Le système actuel

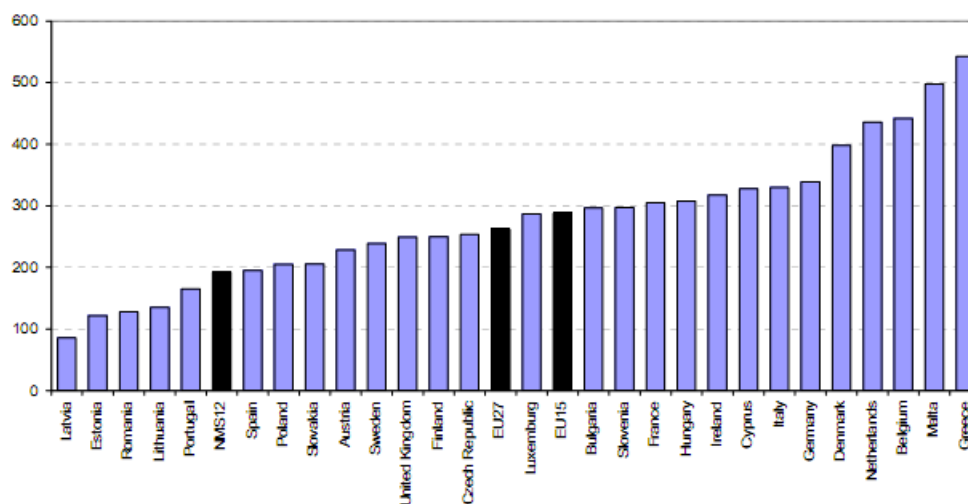
Les Etats-membres ont opté pour différentes voies d'application du paiement unique :

- **modèle historique**, où chaque exploitant reçoit un montant différent et où des terres sans DPU existent.
- **modèle régionalisé**, uniforme à l'échelle régionale, où le nombre de DPU correspond pratiquement au nombre d'ha éligibles.
- **modèle simplifié (SAPS)** que les nouveaux Etats-membres ont dû appliquer lors de leur adhésion, où le montant national (fixe) est divisé chaque année par le nombre d'hectares aidés cette année-là. Par construction, il n'y a donc pas de terres (exploitées cette année-là) sans aide.

Répartition des paiements

L'un des apports originaux de cette étude est un chiffrage des **montants de premier pilier par hectare et par Etat-membre**. Les montants sont évalués en découplage total, et **après montée en puissance des aides dans les Nouveaux Etats-membres (NEM)**. Rappel : ceux-ci touchent des aides affectées d'un coefficient progressif, de 25 % la première année jusqu'à 100 % après 10 ans (soit : 2013 pour les NEM10, 2016 pour les NEM2). NB : la modulation n'est pas incorporée dans ces chiffres.

Figure 2: Average direct payment per MS (in € per hectare)



Source: DG AGRI calculations on the basis of Eurostat (UAA), Reg. 1782/2003 (national ceilings)

Les réformes envisageables

Elles diffèrent par :

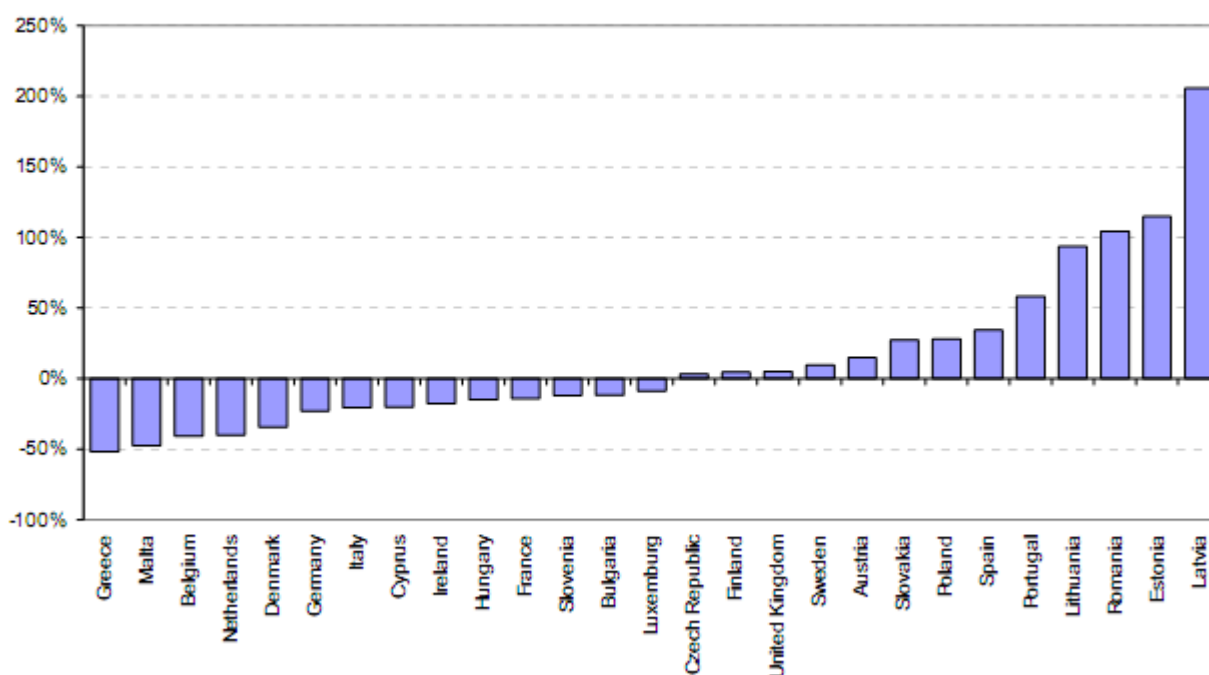
- **Le niveau du soutien**, et son **décalage par rapport à la situation actuelle**. Cela pose en particulier le problème de la transition, et des transferts entre agriculteurs (voire entre Etats-membres). Problème pour les exploitations qui verraient leurs soutiens décroître de façon importante.
- **La part de terres sans soutien** : plus elle est faible, plus le soutien est systématique pour chaque hectare, plus la valeur des aides est captée par les propriétaires à travers des **prix élevés de la terre** et des loyers élevés.
- **La part de terres soumises à la conditionnalité**.

Les options examinées sont les suivantes :

- **DPU uniforme par hectare, pour toute l'Europe** : transferts massifs entre agriculteurs et entre EM, capitalisation accrue dans la terre, couverture de la conditionnalité inchangée.

Les transferts entre Etats-membres sont les suivants :

Figure 4: Redistribution between MS with an EU-wide flat rate



Cette réforme conduirait à une légère diminution des écarts entre exploitations, mais assez modeste car l'essentiel des écarts dans les montants perçus relève du nombre d'ha exploités, et non du montant par hectare. Les zones défavorisées seraient très bénéficiaires (+ 19 % en montant). L'effet des transferts serait plutôt négatif pour les exploitations les plus grandes. Il serait positif pour les exploitations herbagères ou à orientation granivores.

- **DPU uniforme par hectare, par région** : transferts massifs entre agriculteurs mais pas entre EM, capitalisation forte dans la terre, couverture de la conditionnalité inchangée. Les zones défavorisées seraient bénéficiaires (+ 9 % en montant). Transferts entre systèmes : idem / option précédente.
- **Régime simplifié (SAPS) pour tout le monde** : SAPS uniforme à l'intérieur de chaque Etat-membre. Transferts massifs entre agriculteurs mais pas entre EM, capitalisation maximale dans la terre, couverture de la conditionnalité maximale. Transferts entre systèmes proches de l'option précédente.
- **DPU uniforme par titre, par région** : Idem, encore moins de capitalisation.